

PRÉFET DU GARD

Agence régionale
de santé
du Languedoc-Roussillon

Délégation Territoriale
du Gard

Nîmes le 4 MAI 2010

Affaire suivie par GEVAUDAN Marcel
Service Santé Environnement
Poste: 04 66 76 80 10
MG / UDI Non Conformes

le Préfet

à

Monsieur le Maire
Mairie
30 750 SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

OBJET : - Eau destinée à la consommation humaine ;
- non-conformité bactériologique ;
- présence de baryum.

P. J. : - 1 relevé de résultats d'analyse.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le relevé de résultats d'analyses ci-joint, qui met en évidence une mauvaise qualité bactériologique sur les réseaux de distribution d'eau potable Malbosc, Villemagne, Le Devois et Camprieu, ainsi que la présence de baryum au-delà de la norme sur le réseau Villemagne.

1- Qualité bactériologique:

Les mauvais résultats bactériologiques enregistrés sur les analyses effectuées sur les installations de production et de distribution d'eau d'alimentation de votre commune, au cours de l'année 2009, m'ont conduit à prononcer des restrictions d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine sur ces réseaux.

Les non conformités successives démontrent la forte vulnérabilité des captages utilisés.

A ma connaissance, les stations de production sont équipées d'un système désinfection qui n'est pas satisfaisant.

L'origine superficielle du type de ressource utilisée est un facteur de risque de contamination bactériologique.

En application des dispositions du Code de la Santé Publique, les eaux superficielles captées pour l'alimentation en eau potable doivent impérativement être traitées, au moins, par filtration et désinfection, avant leur distribution.

Il est donc nécessaire d'envisager à terme la mise en place d'une filière de traitement efficace et adaptée à la qualité de l'eau brute sur chaque station de production.

Dans l'attente d'une solution durable afin de fiabiliser les installations de production et de distribution d'eau, il est indispensable:

- d'introduire régulièrement une dose d'eau de javel au niveau du (des) réservoir(s) pendant le remplissage pour une meilleure dilution (un berlingot d'eau de javel 36° pour 100 m³ d'eau; ne jamais utiliser de pastilles ou de granulés de chlore pour piscine),
- de maintenir un taux de chlore résiduel en permanence en tous points du réseau (0,1 mg/l),
- de prévenir les usagers que «le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine ne permet pas de garantir la qualité de l'eau distribuée».

Pour tous les captages d'eau destinée à la consommation humaine qui ne possèderaient pas à ce jour d'autorisation, il convient d'engager, de lancer, ou de mener à terme, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique qui prévoit une autorisation de prélèvement, de traitement, de distribution et l'instauration de périmètres de protection.

2- Présence de baryum:

Par ailleurs, un suivi renforcé du baryum a été mis en place par mes services, suite à un dépassement de la norme de ce paramètre, sur des prélèvements effectués aux installations de captage et de production des sites Ribourière et Villemagne.

Les résultats de ce programme de contrôle complémentaire font ressortir des dépassements excessifs de la norme sur les captages «Malbosc et Villemagne», les stations de traitement Ribourière et Villemagne, ainsi que l'eau distribuée par le réseau de Villemagne.

Ces valeurs montrent que l'eau utilisée pour l'alimentation humaine de ce réseau d'eau potable est régulièrement contaminée par le baryum.

Il convient dès à présent d'informer la population concernée (Villemagne) de ne pas utiliser l'eau distribuée pour la boisson et la préparation des aliments.

En conséquence, il vous appartient faire le point sur cette situation et d'étudier dès à présent un programme d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Je vous demande:

- de me tenir informé des actions que vous prendrez pour améliorer la qualité de l'eau distribuée sur le(s) réseau(x) de distribution,
- de me faire parvenir le message que vous avez adressé aux usagers.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
la secrétaire générale


Martine LAQUIEZE